



**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ET ORGANISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)  
- CAUE 62 -  
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**ANNÉE  
2021**





## Editorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial de la Présidente du conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Conseiller Accompagner Sensibiliser Informer

4 missions d'intérêt public pour le CAUE !

Par son expertise et son expérience de terrain, le CAUE du Pas-de-Calais s'engage auprès des territoires pour faire émerger, aux côtés de ses nombreux partenaires publics et privés, des projets de qualité, qui répondent aux défis d'aujourd'hui.

Convaincu de l'importance de l'approche pédagogique, il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et au bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches.

Pour cette année 2021, encore marquée par la crise sanitaire, les projets n'ont pas manqué ! Vous retrouverez ces actions au gré des pages de ce rapport d'activité.

**Véronique THIÉBAUT**

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

# MISSIONS

Selon l'Article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977, le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

« Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAUE peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des Parcs Naturels Régionaux.

Les interventions du CAUE sont gratuites. »

## PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

**Extrait de la plaquette de la Fédération des CAUE « Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement » :**

« Nés de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes investis d'une mission d'intérêt public, pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires. Les CAUE sont financés par la fiscalité de l'aménagement.

Se loger, se nourrir, se déplacer, travailler : la prise en compte des attentes citoyennes et des nécessités environnementales appelle à co-construire des solutions nouvelles pour améliorer le quotidien de tous. C'est la mission exercée au quotidien par les CAUE à travers leurs actions ...

### de conseil, d'accompagnement, de formation et de sensibilisation,

...aussi bien auprès des collectivités, des services de l'État, que du grand public, des milieux de la construction, l'aménagement ou des enseignants.

Le réseau des CAUE, dont chaque structure est créée à l'initiative du Département, s'appuie sur plus de 40 ans de connaissance et d'expérience. Nous mobilisons cette mémoire du terrain et nos expertises transversales au service de projets adaptés aux spécificités des territoires. Pour les CAUE, l'humain est au cœur du système et celui-ci doit engager un dialogue avec son environnement, la nature et le vivant en général. C'est tout le sens de l'accompagnement proposé par les CAUE, autour de projets résilients et frugaux, pour une relance territoriale, citoyenne et écologique.

Ce temps de la réflexion à l'action fait du CAUE un acteur de la réussite des projets et de leur mise en œuvre : gain de temps, efficacité, économie et qualité. La gratuité de ses interventions le rend accessible à tous, partout où il est implanté. »

## LES VALEURS DU CAUE DU PAS-DE-CALAIS

### Pédagogie

Écouter, sensibiliser, transmettre, partager, relayer et rendre accessible la qualité du cadre de vie. Cette approche est transversale à toutes les missions du CAUE.



### Proximité

Intervenir à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire. Se déplacer, rencontrer et échanger avec les habitants, les élus et les professionnels. Apporter une écoute pour mieux accompagner les élus sur le terrain.

### Transversalité

Engager une réflexion pluridisciplinaire, croiser les compétences, échanger avec nos partenaires et concerter tous les acteurs impliqués. S'investir dans tous les enjeux et thématiques actuels.



### Anticipation

Apporter un suivi de l'accompagnement dans le temps, avec recul et expérience. Faire évoluer le projet et l'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes de vivre et d'habiter.



### Respect



Prendre en compte les lois, les pratiques et initiatives en matière de cadre de vie, les habitants et leurs modes de vie.

### Neutralité



Apporter un regard complémentaire de l'acte professionnel, expert, indépendant et dérogé de la maîtrise d'œuvre. Promouvoir une prise de décision qualitative du projet, dans un intérêt public.

# ORGANISATION

Le CAUE est une association. En 2021, son Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis à 2 reprises. L'Assemblée Générale s'est tenue en juin à Grenay, puis en octobre à Beuvry.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2021

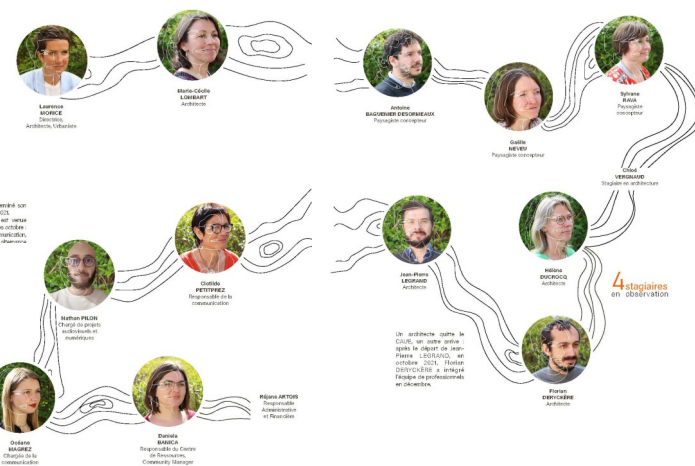
<p>Rachel KIRZEWSKI et Alexis DRAPIER Stéphane PILON Joël SÜRIG</p>	<p><b>Membres de droit, représentants de l'État :</b> Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.</p>
<p>Claude BACHELET</p>	<p><b>Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :</b> Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette, Vice-Président du CAUE,</p>
<p>Alain DE CARRION Jean-Luc DUBÄELE Aimé HERDUIN Emmanuelle LEVEUGLE</p>	<p>Conseiller départemental (Douvain), Maire de Vermelles, Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux, Maire de Carly, Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry, Trésorière, Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume, Présidente.</p>
<p>Véronique THIÉBAUT</p>	<p><b>Personnes désignées par le Préfet :</b> Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Secrétaire, Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (ARUNPP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.</p>
<p>Mickaël DELMOTTE</p>	<p><b>Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :</b> Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA), Membre de l'Association « UFC Que Choisir » de l'Artois, Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais, Expert en Immobilier, Consultant en Formation en Urbanisme, Membre de l'Association « Campagnes Vivantes », Membre du Bureau, Conseillère départementale (Saint-Omer), Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.</p>
<p>Céline LEBLANC Eric MATUSZAK Blandine MENAGER Sylvain NOIZET Christian RINGOT</p>	<p><b>Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :</b> Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.</p>
<p>Maëlle ANCELLE</p>	
<p>Gérard BARBIER René HOCQ</p>	
<p>Christian PIERARD Michel TILLIE</p>	
<p>Sophie WAROT-LEMAIRE</p>	
<p>Antoine BAGUENIER DESORMEAUX</p>	

## L'ÉQUIPE DU CAUE

Le CAUE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Architectes, urbanistes, paysagistes croisent leur regard et leurs compétences, afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une approche globale. Il est également doté d'une équipe support pour sa partie administrative et financière, communication, documentation et réseaux sociaux.

### EN 2021 L'ÉQUIPE ÉTAIT COMPOSÉE DE :

- ♦ 1 directrice : Laurence MORICE, architecte-urbaniste ;
- ♦ 1 responsable administrative et financière : Réjane ARTOIS ;
- ♦ 1 responsable de la communication : Clotilde PETITPREZ ;
- ♦ 1 responsable du Centre de Ressources et Community manager : Daniela BANICA ;
- ♦ 3 architectes : Hélène DUCROCQ, Marie-Cécile LOMBART, et Jean-Pierre LEGRAND (remplacé par Florian DERYCKERE en fin d'année) ;
- ♦ 3 paysagistes concepteurs : Antoine BAGUENIER DESORMEAUX, Gaëlle NEVEU, Sylvane RAVA ;



- ♦ 1 salarié en contrat d'apprentissage : Nathan PILON, chargé des projets numériques et audiovisuels en début d'année et Océane MAGREZ, Chargée de communication en fin d'année.
- Le CAUE a accueilli, en 2021, 4 stagiaires en observation et une stagiaire en architecture.

# ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BILAN DES ACTIONS

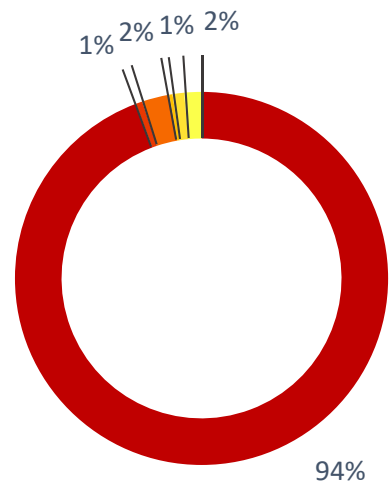
## LE FINANCEMENT DU CAUE

Principale ressource du CAUE, le reversement de la part dédiée de la Taxe d'Aménagement Départementale (TA) représente pour 2021 un produit d'un peu plus de 692 000€. Le CAUE finance son personnel et ses actions, essentiellement grâce à la perception de cette taxe.

Les missions de conseil réalisées par le CAUE sont apportées à titre gratuit pour les collectivités et les particuliers. L'accompagnement des territoires peut faire l'objet de conventions avec contribution financière, au motif de la nature exceptionnelle des réflexions à engager et du temps nécessaire aux diverses étapes de réalisation de la mission.

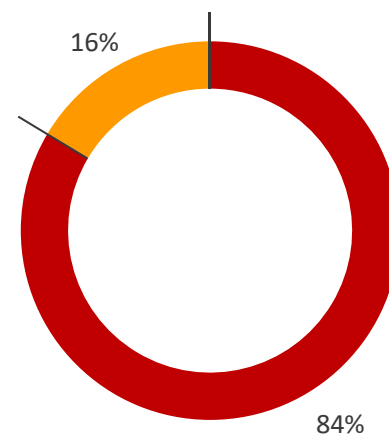
**Produit 2021 : 734 364 €**

Dont reversement de la TA :	<b>692 309 €</b>
Subvention pour la valorisation des expositions « Paysage » :	<b>4 200 €</b>
Conventions :	<b>17 500 €</b>
Jurys de concours :	<b>2 044 €</b>
Aide exceptionnelle à l'embauche pour contrat d'apprentissage :	<b>7 333 €</b>
Autres produits et transferts de charges :	<b>10 978 €</b>



**Charges 2021 : 743 574 €**

Salaires et charges de personnel :	<b>621 492 €</b>
Charges de fonctionnement :	<b>122 082 €</b>



Le résultat d'exploitation s'élève à - 9 210 € auquel s'ajoutent les résultats financiers et exceptionnels, réduisant le déficit à 8 521 €.

La convention d'objectif et de moyens entre le CAUE et le Département du Pas-de-Calais est arrivée à échéance fin 2021. Prolongée par avenant pour 2022, elle sera renouvelée en 2023 en lien avec les orientations stratégiques du CAUE et le projet de mandat départemental.

# TRAVAUX ET CHANTIERS 2021

## CONSEILLER

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public, pour un cadre de vie adapté aux habitants et aux besoins locaux. Il conseille les particuliers et les porteurs de projets en amont de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE fournit un appui technique aux politiques départementales.



## LES COLLECTIVITÉS

**179 collectivités ont sollicité le CAUE** en 2021, soit 1 nouvelle demande tous les 2 jours, avec 158 communes et 2 EPCI.

Le CAUE est principalement contacté par les communes rurales, peu dotées en ingénierie. Les villages de moins de 2000 habitants représentent en effet 72,80% des collectivités ayant été accompagnées. Il adapte son accompagnement à la spécificité des demandes et des situations.

Pour tous, la sensibilisation à la qualité du cadre de vie et la prise en compte des enjeux actuels reste le cœur des préoccupations. Rien de tel que les approches mutualisées, les partages de réflexions ou encore les retours d'expériences pour faire avancer les projets !

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires pour apporter une réponse complète aux élus, leur permettant de concrétiser ensuite leurs projets.

## LES PARTICULIERS

**229 particuliers et maîtres d'ouvrage divers ont sollicité les conseils du CAUE.**

L'expertise du CAUE bénéficie aux projets des particuliers que ce soit dans la connaissance des caractéristiques du bâti local, les différentes réglementations ou l'orientation vers des matériaux et coloris adaptés. Ce rôle de conseil permet également de sensibiliser à une approche durable de l'architecture, favorisant une architecture bioclimatique, des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables.



## ACCOMPAGNER

Le CAUE accompagne les collectivités, les administrations, ainsi que les acteurs du développement et du cadre de vie, dans les projets de territoire et la mise en place de politiques publiques.

Il apporte son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance du territoire, dans un souci permanent de transversalité avec l'ingénierie existante.

## LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE accompagne les élus dans leurs réflexions et projets de territoires, en lien avec les enjeux actuels d'adaptation aux changements climatiques et de qualité de cadre de vie.

### PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Communauté de Communes du Sud-Artois et Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Ternois-7 Vallées : contribution aux ateliers thématiques, préfiguration des interventions liées aux plans d'actions.

### ACV (Action Coeur de Ville) et PVD (Petites Villes de Demain)

Arras, Auxi-le-Château, Bapaume, Hesdin, Lillers... : implication dans les démarches de revitalisation des cœurs de villes et cœurs de bourgs.

### OGS (Opération Grand Site)

Mobilisation aux côtés du Département pour accompagner et promouvoir le Grand Site de France Les 2 Caps, guide « Cap sur l'Hôtellerie de Plein Air », guide « Signalétique et publicité ».

### 10 jurys de concours, 2 labels

(Villages Patrimoine et Villes et Villages Fleuris) ainsi que **3 commissions** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et Comité de bassin : Agence de l'Eau).

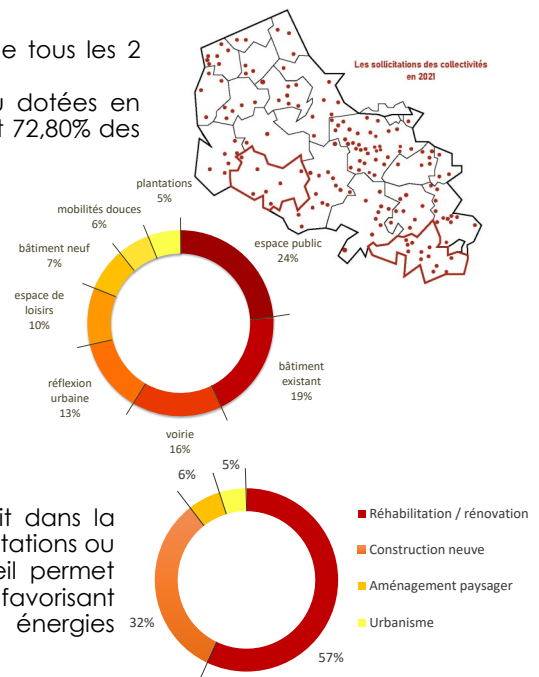
## LES PARTENAIRES

Le CAUE accompagne et promeut, dans une logique de réseau, les actions liées à la promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale sur le département. Il est sollicité par ses partenaires, par le biais de conventions ou d'actions spécifiques.

### SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres)

Accompagnement des porteurs de projets en amont du dépôt de leur permis de construire, en vue de promouvoir la qualité paysagère, urbaine et architecturale du Parc des Industries Artois Flandres.

### ADAV (Association Droit au Vélo) / CREM (Centre Ressource en Ecomobilité)



« La rue aux enfants » : vise à fermer à la circulation d'une rue ou d'une place, afin de laisser l'espace aux enfants en toute tranquillité et sécurité.

### PNRCMO (Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale)

Participation aux différents groupes de travail, actualisation de la charte signalétique du PNRCMO, élaboration du Plan de Paysage du Bocage Boulonnais, implication dans le cadre de l'évaluation intermédiaire de la Charte du PNRCMO.

### CSNE (Société du Canal Seine Nord Europe)

Participation à l'élaboration de randonnées éphémères sur le tracé du futur CSNE.

### Pas-de-Calais Habitat

Aide à la définition des enjeux adaptés au logement social, au sein des cahiers des charges, accompagnement sur des opérations ciblées, en conseil.

## SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

Le CAUE participe aux actions qu'il s'engage en faveur de la qualité des projets :

### DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

« Vademecum Urbanisme commercial », en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

### DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Label « Architecture contemporaine remarquable ».

# TRAVAUX ET CHANTIERS 2021

## SENSIBILISER

Le CAUE développe des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à la préservation de l'environnement. Il sensibilise le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Avec ses partenaires territoriaux, le CAUE organise et anime des débats, participe à des journées de sensibilisation et décline localement les grands événements culturels nationaux.

Il met à disposition des ressources documentaires et produit des fiches de références, des ouvrages et des expositions à destination de tous les publics.

### Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité

Le CAUE à l'écoute des élus, aux côtés d'Ingénierie 62, pour échanger sur leurs projets, questionnements ou besoins d'accompagnement :

Coanimation de l'atelier « Conduite de projet et stratégies pour trouver des financements », l'occasion, pour le CAUE, de mettre l'accent sur les enjeux d'une démarche de projet

réfléchi, phasé et partagé. Car bien définir son projet, c'est aussi un enjeu économique !

### Les Enfants du Patrimoine

« A la découverte du patrimoine de Rivière » : Découverte du patrimoine bâti et paysager du village, proposée sous forme d'un jeu de piste à travers le village, suivie d'ateliers de manipulation.

### Journées Européennes du Patrimoine et Journées Nationales de l'Architecture

1 jour - 1 projet : contribution à ces manifestations nationales par une série de publications, sur nos réseaux sociaux, annonçant ces événements.

### Table ronde « Cultiver ensemble le bien-vivre, récits de démarches communales innovantes »

Temps d'échanges autour d'un sujet qui préoccupe de nombreux élus : Comment retrouver un dynamisme dans sa commune, comment revitaliser son centre-bourg, son centre-village ? Comment créer du lien ?



Scanner pour + d'infos



### Concours photo

« Paysages en Hauts-de-France, une création permanente » : concours, en lien étroit avec l'exposition "Une région, des paysages", permettant aux habitants de la région de soumettre leur vision de leur territoire.



## FORMER

Le CAUE forme tous les publics en apportant les outils nécessaires à la compréhension du cadre de vie. Il intervient dans différents modules de formation avec ses partenaires.

### Formation GNPV (Guide Nature Patrimoine Volontaire) - CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Villes de l'Artois

Formation à la lecture de paysage basée sur la transmission des savoirs ! Les paysagistes du CAUE apportent ainsi des outils de lecture de paysage pour que les stagiaires puissent, à leur tour, monter une animation à leur échelle.

### Formation PAF (Plan Académique de Formation) - Rectorat de Lille, en partenariat avec le CAUE 59

A défaut de journées en présentiel, 2 livrets numériques de formation sont proposés aux enseignants :



## LE CAUE COMMUNIQUE

Scanner pour + d'infos



### NEWSLETTERS :

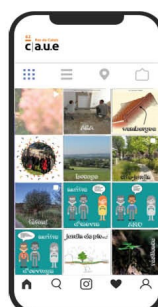
« 360° - L'actualité du CAUE 62 », pour tout public.

« CMètre2 - La lettre pédagogique du CAUE 62 », destinée aux équipes pédagogiques et relayée sur le portail ENT (Espace Numérique de Travail) de l'Education Nationale.

### MÉDIAS SOCIAUX :

#### une autre façon de sensibiliser au cadre de vie

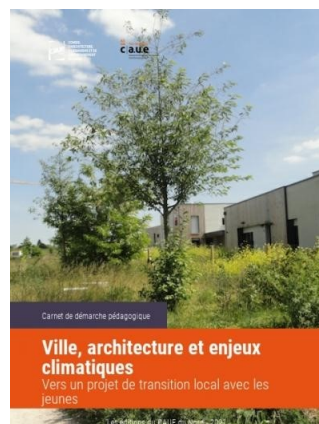
Le CAUE propose, sur ses médias sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, site web), des contenus informatifs à l'intention de ses followers, dans le but de vulgariser et d'apporter des connaissances dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.



Les médias sociaux jouent un rôle important dans la sensibilisation des publics, et surtout des jeunes publics, aux domaines du cadre de vie. Le CAUE y est présent pour sensibiliser le plus grand nombre.

### En quelques chiffres :

576 abonnés à la Newsletter, 19451 pages vues sur le site, 1379 likes sur Instagram, 1235 vues sur YouTube, 33244 personnes touchées sur Facebook.





# LE CAUE DU PAS-DE-CALAIS

## ACTEUR DE PROXIMITÉ DANS UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

Le CAUE inscrit sa stratégie dans une démarche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries présentes sur le territoire départemental.

Il est membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62 et participe au réseau des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) du Pas-de-Calais.

La **Fédération Nationale des CAUE** est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires. Elle porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Le CAUE du Pas-de-Calais participe aux travaux proposés, comme les RDV du Cycle E ou le Pôle sensibilisation.

En 2021, le CAUE du Pas-de-Calais représentait son Union Régionale au sein de la Commission Technique Permanente de la FNCAUE. Il a assisté également à son Assemblée Générale.



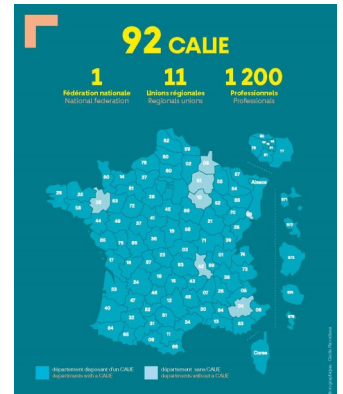
Depuis 2016, les 5 CAUE du nord de la France, se sont constitués en **Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France**. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Les équipes (57 professionnels) se rassemblent par groupes de travail, pour mettre en place et animer des actions communes, comme par exemple l'exposition « Une région, des paysages » et le concours photo « Paysages en Hauts-de-France, une création permanente ».

En 2021, l'URCAUE a créé son portail afin de sensibiliser et partager des actions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages et d'ouvrir au partage des actions.



pour +  
d'infos



## PERSPECTIVES 2022

Véritable outil de proximité, le CAUE poursuit en 2022, son implication sur le territoire départemental, au travers de ses quatre grandes missions : le conseil, l'accompagnement, la sensibilisation et la formation.

La stratégie 2022 se concrétise par un programme d'actions, déjà en cours de réalisation. Le CAUE veille à s'adapter, dès que possible, au calendrier national des journées thématiques. Certaines actions auront une portée départementale. Pour les autres, l'échelle des EPCI paraît intéressante, elle permet de nouer plus facilement le lien avec les habitants.

### Label Cadre de vie - Villes et Villages Fleuris

**Sensibiliser, en ateliers ou webinaires**, aux aménagements et à la gestion différenciée des espaces publics.

**Proposer des circuits**, par territoire, pour décliner localement les messages passés lors des tournées VVF et Fleurir le Pas-de-Calais.

#### Urbanisme commercial

**Promouvoir la qualité des implantations commerciales**, dans le cadre de la parution du « Vademeccum », en lien avec les services de l'État.

#### Sports de Nature

**Accompagner la prise en compte des sports de nature** dans les documents de planification, en partenariat avec le Département, grâce à l'outil élaboré avec le Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

#### Concours photo

**Décliner le concours photo** « Paysages, une création permanente » sur les territoires. S'associer avec les partenaires locaux pour présenter les expositions liées au Paysage.



Adapter la mission de conseil aux collectivités, imaginer de nouvelles actions, de **nouveaux modes d'accompagnement**, afin de favoriser la concrétisation de projets de qualité sur les territoires. Faire évoluer cette mission, en coopération étroite avec la plateforme Ingénierie 62, les Maisons du Département et les partenaires locaux (agences d'urbanisme, PNRCMO).



Promouvoir les **démarches de développement durable** et d'adaptation au changement climatique, sur les territoires. Mise en œuvre, avec les partenaires du CAUE, d'actions de sensibilisation, de manifestations et de création d'outils et de supports de sensibilisation : guides de recommandations, vidéos...



Mettre en place des **actions de sensibilisation** à la qualité paysagère, urbaine et architecturale, à destination d'élus, d'acteurs dans les territoires et d'habitants : visites, ateliers participatifs, supports numériques et audiovisuels...

### Hôtellerie de Plein Air

Avec nos partenaires, Pas-de-Calais Tourisme, le PNRCMO et le Département, **faire vivre le guide de sensibilisation à la qualité des campings**, sur le territoire du Grand Site de France Les-Deux Caps, et au-delà.

#### Semaine « Paysage et biodiversité »

**Partager** avec les habitants, adultes comme enfants, mais aussi avec les agriculteurs et les élus de la Communauté de Communes du Sud-Artois **les enjeux de biodiversité**, de l'échelle de la maison à celle du territoire.

#### Canal Seine Nord Europe

**Accompagner les territoires** dans le cadre de l'évolution de leurs paysages, en lien avec la société du Canal, VNF, le Département et les EPCI.

#### Vie du Centre de Ressources

**Ouvrir le centre de ressources au public** et le faire vivre hors les murs du CAUE.

# GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

# Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

## FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : Aucun
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 8,8 ETP (+ 1 alternant jusqu'en août 2023)
- ◆ **Président** : Véronique THIEBAUT, depuis 22/10/2021
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

### Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

### Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 5 Conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentante des collectivités territoriales désignée par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du Conseil d'Administration.

### Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires :

Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET

### Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

**BP 2022** : 710 000 € - **2021** : 706 309 € : 692 309 €  
conventionnement Département 2019-2021, 14 000 € :  
conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

**Convention** : Convention cadre 2019-2021, convention d'occupation 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2021.

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Conseiller** : 408 conseils apportés : 179 aux collectivités, 219 aux particuliers et 10 conseils aux maîtres d'ouvrage divers.
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE par 30 partenaires ou collectivités, dont 10 jurys de concours, 2 labels et 3 commissions.
- ◆ **Informier, sensibiliser** : 6 manifestations, 20 élèves sensibilisés à l'occasion de la journée des Enfants du Patrimoine.
- ◆ **Former** : 2 livrets numériques à destination des enseignants, 42 stagiaires formés pour le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Villes de l'Artois.

- ◆ Dans le cadre de la mission de conseil provenant des collectivités, les villages de moins de 2000 habitants représentent 72,8% des collectivités accompagnées par le CAUE en 2021.
- ◆ 17 colloques et formations suivis en présentiel ou en webinaires par l'équipe du CAUE.
- ◆ 576 abonnés à la newsletters, 19 451 pages vues sur le site internet, 1 379 likes sur Instagram, 1 235 vues sur YouTube, 33 244 personnes touchées sur Facebook, 29 périodiques, 117 DVD, 142 documents cartographiques, 2 943 documents imprimés ou numériques.

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ 10/2021 : Election de Véronique THIEBAUT en tant que nouvelle présidente du CAUE.
- ◆ Montée en puissance des sollicitations de conseils aux collectivités, dont 21 % via Ingénierie 62 : implication forte au sein de la plateforme, dans le cadre de l'accompagnement des communes.
- ◆ Déclinaison locale des grands événements culturels nationaux : Journées Européennes du Patrimoine, Enfants du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture.
- ◆ Participations à la journée des Maires et Présidents d'Intercommunalité : coanimation, aux côtés du Département, de l'atelier « Conduite de projet et stratégies pour trouver des financements ».

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Adapter la mission de conseil aux collectivités, imaginer de nouvelles actions, de nouveaux modes d'accompagnement, afin de favoriser la concrétisation de projets de qualité sur les territoires. Faire évoluer cette mission, en coopération étroite avec la plateforme Ingénierie 62, les Maisons du Département et les partenaires locaux (agences d'urbanisme, PNRMO, MBM...).
- ◆ Promouvoir les démarches de développement durable et d'adaptation au changement climatique, sur les territoires. Mise en œuvre, avec les partenaires du CAUE, d'actions de sensibilisation, de manifestations et de création d'outils et de supports de sensibilisation : guides de recommandations, vidéos...
- ◆ Mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale, à destination d'élus, d'acteurs dans les territoires et d'habitants : visites, ateliers participatifs, supports numériques et audiovisuels...

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2021

Actif immobilisé : 6 835 €

Capitaux propres : 383 553 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 12 506 €

Total des dettes : 124 062 €

Trésorerie : 537 066 €

Total bilan : 556 407 €

### RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable

Durée apparente de la dette : non applicable

Rentabilité des capitaux propres : - 2,2 %

Taux de rentabilité net : - 43,6 %

Ratio d'activité : 19 %

Trésorerie en jours d'exploitation : 260 jours

Fonds de roulement : 427 312 €

Besoin en fonds de roulement : - 109 752 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Chiffre d'affaires : 19 544 €

Valeur ajoutée : - 89 341 €

Excédent brut d'exploitation : - 6 992 €

Résultat d'exploitation : - 9 210 €

Résultat financier : 915 €

Résultat exceptionnel : - 105 €

Résultat de l'exercice : - 8 521 €

Capacité d'autofinancement : 3 635 €

Total des produits : 735 280 €

Financement du Département (€ et %) : 706 309 € soit 96 %

Date de mise à jour des données : 04/07/2022



**62** Pas·de·Calais  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    